



## SOMMAIRE

- P.1. Edito. Calendrier
- P.2-3. Classe ex / recours à l'intra / groupes de niveau / stages syndicaux
- P.4 : PACTE saison 2 / En bref

### Carrières

**Classe exceptionnelle 2024 :**  
résultats prévus  
le 12 juillet

### stages syndicaux

**Collège**  
Jeudi 17 octobre Arcueil  
**CPGE**  
Mercredi 27 novembre  
après-midi Arcueil

Autres stages à venir, voir  
page 4

Inscription via l'espace  
adhérents

## L'extrême droite au pouvoir ?

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le premier tour a donné un RN largement en tête aux élections législatives et l'extrême droite n'a jamais été aussi proche d'arriver au pouvoir. Le gouvernement de la majorité présidentielle porte une lourde responsabilité dans cette situation : banalisation de l'extrême droite, de ses membres et de ses idées, dont certaines ont été reprises par les membres du gouvernement, politique ultra-libérale et antisociale, dissolution de l'Assemblée nationale. Le SNES-FSU Paris, comme la FSU et le SNES-FSU national, a pris ses responsabilités en appelant à voter contre l'extrême droite au premier comme au second tour, et, quand cela était possible, en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, pour les candidats qui portent le programme du Nouveau Front populaire, qui reprend nombre de nos mandats. Nos mobilisa-

tions des derniers mois n'auront pas été vaines puisqu'on y trouve notamment l'abrogation du « choc des savoirs » et de son tri social. Si le Nouveau Front populaire arrivait à obtenir une majorité, ce que nous espérons à l'heure où nous écrivons, nous continuerions cependant à nous mobiliser pour porter nos mandats qui n'y figurent pas (abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, loi Travail...). Car ce soutien n'est pas un blanc-seing et s'est fait en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques. Nous serons au rendez-vous des luttes sociales quelle que soit la majorité qui sortira des urnes. C'est toujours la mobilisation sociale qui fait progresser les droits sociaux.

Si le RN arrivait à obtenir une majorité, l'Education serait particulièrement visée (éducation prioritaire, programmes notamment d'histoire, port de l'uniforme, fin du collège unique, envoi en centres éducatifs fermés d'élèves « perturbateurs », renforcement du pouvoir de recrutement local donné aux chefs d'établissement, financement de l'enseignement privé...) et plus largement toutes nos libertés, nos droits, nos élèves et nos collègues d'origine étrangère. Il serait alors encore plus important de renforcer le collectif dans les établissements et de renforcer la syndicalisation. Le SNES-FSU est d'ores et déjà au travail pour fournir tous les outils pour la résistance et pour travailler le plus unitairement possible à faire face à cette éventualité qui serait une catastrophe pour le service public d'éducation.

Thomas Baniol et Ketty Valcke,  
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris



## Classe exceptionnelle : un combat à mener pour déconstruire la notion de « mérite »

La section académique a été reçue en audience au Rectorat pour faire un bilan des campagnes précédentes et porter notre mandat d'accès à la classe exceptionnelle pour toutes et tous.

Tous les personnels sont méritants. Ils répondent aux besoins de la collectivité, à la politique de notre service public et sont engagé.es au quotidien pour assurer l'avenir de notre Nation en démocratisant l'accès à la connaissance et aux études. La classe exceptionnelle n'est donc pas un cadeau, mais un dû. Il faut s'assurer que tout.es les personnels soient reconnus dans leur professionnalité, surtout dans une institution où la reconnaissance, le sens du métier sont en perte de vitesse.

L'académie de Paris est une académie de fin de carrière dans nombre de disciplines et donc avec un nombre important de collègues déjà promu.es à la hors classe, réalité encore plus marquée encore pour certaines disciplines (Histoire Géographie, Lettres Modernes,...). C'est également une académie où le nombre de collègues issus de l'ex vivier 1 est important (en raison du nombre de CPGE, des entrées de collègues ayant exercé un nombre important d'année en éducation prioritaire dans les académies voisines notamment).

Cela se traduit dans notre académie par un pourcentage de personnels déjà titulaire de la classe exceptionnelle supérieur à 10% du corps.

La section a alerté sur la nécessité de garantir l'équité de déroulé de carrière et que les personnels à la hors classe de notre académie aient les mêmes chances que dans les autres d'être promu.es ! La section sera donc très attentive au nombre de promotions accordées par le ministère, afin qu'elles soient

en phase avec la réalité de notre académie.

**La section a alerté sur les biais dans l'évaluation et les avis** qui existent toujours et défavorisent les femmes quand il n'existe pas de barème ou de fonctions clairement identifiées à valoriser. Cela se traduit dans la photographie actuelle des personnels à la classe exceptionnelle par un déséquilibre entre le nombre de CPE femmes promouvables et le nombre de CPE femmes promues à la classe exceptionnelle (59% de femmes classe exceptionnelle alors qu'elles représentent 69% des promouvables !). De même, des biais dans les différentes inspections disciplinaires ont été démontrés par la section avec par exemple une sous-représentation des collègues de sciences physiques et de SVT dans les promu.es à la classe exceptionnelle au vu du poids des promouvables qu'ils et elles représentent.

**« La classe exceptionnelle n'est donc pas un cadeau, mais un dû. »**

La section a indiqué qu'un pilotage des avis était donc nécessaire. Elle a demandé que les avis Très favorables, soient priorisés sur les échelons les plus élevés, c'est-à-dire pour les collègues les plus avancés dans la carrière, de sorte que l'ancienneté dans la carrière puisse départager les candidat.es.

Les nombreuses fiches syndicales reçues vont permettre d'analyser les résultats des promotions et la section n'hésitera pas à dénoncer les passe-droits ou opacités qui seraient observés. La section sera tout particulièrement attentive aux promotions des collègues en fin de carrière et aux équilibres femmes/hommes.

La section sera tout particulièrement attentive aux promotions des collègues en fin de carrière et aux équilibres femmes/hommes.

## Recours à l'intra : la section vous accompagne

Les résultats des mutations INTRA ont été publiés le mercredi 12 juin. Dès la publication, les militant.es de la section ont répondu aux appels des collègues, à leurs questions et les ont accompagné.es pour formuler des recours. Dans le cadre de la loi dite de Transformation de la Fonction publique, la section accompagne les collègues qui n'ont soit pas obtenu leur mutation, soit ont été muté.es en extension de leurs vœux. La section instruit auprès de l'administration toutes les autres situations dans lesquelles les collègues ne sont pas satisfaits de leur mutation.

Parmi les situations inadmissibles, et qui auraient pu être évitées si les CAPA examinaient encore les projets de l'administration, on peut citer :

- celle des collègues avec une priorité médicale sur un vœu large qui les éloigne de leur affectation initiale et les dégrade dans le nouveau poste obtenu, non compatible avec leur situation médicale,
- les collègues arrivés sur des postes au lycée Jacques

Decour, dont l'administration avait pourtant promis qu'ils seraient gelés pour que les collègues ne soient pas victimes de mesures de carte scolaire dès l'an prochain,

- ou encore cette perle plus rare d'une collègue titulaire de son poste fixe et non participante obligatoire, mutée en extension de ses vœux...

Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail fourni par l'administration, mais les erreurs de ce type sont lourdes de conséquences et de stress pour les collègues. **Un double regard paritaire permet justement d'éviter et de corriger ces erreurs avant qu'elles ne se traduisent par des situations complexes.**

Effectuer un recours, c'est aussi demander des comptes à notre administration et lui montrer notre attachement à ce que ces opérations soient réalisées de façon transparente et selon les règles qu'elle a fixées. Continuons à réclamer l'abrogation de la loi dite de Transformation publique, et l'examen paritaire de toutes les opérations de mobilité et de carrière.

## Groupes de niveaux: une application parisienne différenciée



Si l'enseignement privé a très tôt annoncé ne pas les mettre en place, qu'en est-il dans les collèges publics parisiens ? Les secrétaires et correspondant-es d'établissement nous ont fait remonter au fur et à mesure les organisations proposées par leur direction, les combats menés localement contre le tri des élèves (motions, journées « collèges déserts », grèves, boycotts de réunions, convocations de CA extraordinaires...), les organisations finalement retenues. **Tous les collèges publics parisiens n'appliqueront pas la réforme de façon identique, loin de là. Tandis que certains collèges subiront un tri sélectif de leurs élèves (22 collèges au 30 juin), ailleurs, il ne sera pas mis en place (31 collèges au 30 juin).** Petit état des lieux à l'heure où nous bouclons ce numéro et alors que, dans nombre de collèges, des collègues sont encore en train de batailler ou ne sont pas informés par la direction de ce qui sera finalement mis en place à la rentrée.

La mobilisation collective des collègues et le travail des élu-es en conseil d'administration a parfois permis d'éviter le pire ; parfois elle s'est heurtée à des directions zélées et sourdes au bien-être des élèves. Le SNES-FSU Paris a été aux côtés des collègues pour les aider en fonction des conditions locales en leur donnant tous les outils disponibles (décryptages, tracts, mobilisations, relais des actions locales, stage syndical, outils pour le CA...) et sera là à la rentrée à nouveau pour continuer à dénoncer cette mesure néfaste, contenue dans le programme du RN, et que ce dernier pourrait vouloir renforcer,

notamment dans les établissements qui ont réussi à l'écartier, s'il parvient à se hisser au pouvoir.

Pas de groupes de niveaux, ni de besoins	Tout l'enseignement privé Un collège dans le 9e, un dans le 13e et un dans le 17e
Groupes sur 1h ou 1h30, le reste en classe entière	1 collège du 3 <sup>e</sup> , 1 collège du 5 <sup>e</sup> , 1 collège du 10 <sup>e</sup> , 1 collège du 11 <sup>e</sup> , 3 collèges du 12 <sup>e</sup> , 2 collèges du 13 <sup>e</sup> , 2 collèges du 14, 2 collèges du 20 <sup>e</sup>
Groupes sur la totalité de l'horaire de Français et de Maths mais groupes hétérogènes	1 collège du 4 <sup>e</sup> , 1 collège du 10e, 1 collège du 12e, 4 collèges du 13 <sup>e</sup> , 1 collège du 14e, 1 collège du 15 <sup>e</sup> , 2 collèges du 19 <sup>e</sup> , 4 collèges du 20 <sup>e</sup>
Groupes de niveaux sur la totalité de l'horaire de Français et de Maths	1 collège du 1er, 2 collèges du 3 <sup>e</sup> , 1 collège du 6 <sup>e</sup> (mais sur le niveau 6 <sup>e</sup> seulement), 1 collège du 7 <sup>e</sup> , 2 collèges du 8 <sup>e</sup> , 1 collège du 9 <sup>e</sup> , 1 collège du 10 <sup>e</sup> , 1 collège du 11 <sup>e</sup> , 1 collège du 12 <sup>e</sup> , 1 collège du 14, 1 collège du 15e (de niveaux au trimestre 3), 1 collège du 16e, 1 collège du 17e, 2 collèges du 18 <sup>e</sup> , 4 collèges du 19 <sup>e</sup> , 1 collège du 20 <sup>e</sup> ,

Tableau mis à jour sur le site



## Stages syndicaux 2024-2025 Programme prévisionnel

La section académique vous propose une liste de stages, non exhaustive, pour l'année scolaire 2024-2025. Les dates ne sont pas encore fixées précisément pour la plupart mais vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire, via l'espace adhérent, pour le stage collège et le stage CPGE (les autorisations d'absence sont automatiquement générées et à remettre au plus tard un mois avant le stage à votre direction, soit respectivement les 17 septembre et 27 octobre). La formation syndicale est un droit: utilisons-le!

- jeudi 17 octobre : **stage collège** en présence d'Anne-Sophie Legrand du secteur collège du SNES-FSU national
- mercredi 27 novembre après-midi: **stage CPGE** en présence de Julien Luis du secteur Classes prépas du SNES-FSU national
- novembre, date à venir : **stage lycée** : « **Peut-on encore évaluer au lycée ?** »
- décembre, date à venir: **stage carrière** (rendez-vous de carrière, hors-classe, classe exceptionnelle, liste d'aptitude)
- fin janvier/ début février: **stage secrétaire/correspondant-e/élu-e au CA dans les établissements** (outils et droits syndicaux, le CA, DHG et TRMD...)
- date à fixer: **stage « Bien faire son travail ? A quel prix ? »** avec un-e militant-e national-e du secteur métier
- date à fixer: **stage CPE**
- date à fixer: **stage non titulaires**
- date à fixer: **stage AESH**
- date à fixer: **stage AED** interacadémique

## Le Pacte saison 2 : c'est toujours non

**Cette nouveauté de la rentrée 2023 n'a pas été un échec, mais ça n'a pas marché. Alors abandonné pour 2024 ?**

Le Pacte saison 1 n'avait été dimensionné que pour seulement un quart des collègues. Au CSA du 11 juin, nous avons appris qu'à Paris, 40% seulement de l'enveloppe a été consommée pour l'année scolaire 2023/2024 tous degrés confondus. Les collègues ont massivement refusé d'entrer dans ce système dans lequel les « briques » étaient fongibles et à la main du chef d'établissement, moins bien rémunérées pour les collègues agrégés qu'une HSE. L'opposition forte a fait céder les directions qui n'ont pas rendu obligatoire les « briques » de RCD (remplacement de courte durée). Beaucoup s'en sont servi pour rémunérer des « projets innovants » (difficile de dire ce qui a été mis dans cette rubrique).

Le rectorat de Paris a donc annoncé du changement pour la rentrée 2024.

D'abord, l'enveloppe est revue largement à la baisse : ils partent du consommé auquel ils ajoutent 8% (ça tombe bien, il faut toujours continuer à chercher les presque 700 millions d'euros d'économies à rendre à Bercy). Ensuite, le rectorat va mettre la pression sur le RCD : les « briques » projet innovant

seront limitées à 10% de l'enveloppe, les pactes RCD seront fléchés et l'objectif est de les multiplier par 2,5. Le rectorat pense pouvoir contraindre les collègues car il va diminuer les HSE qui servaient à faire des remplacements en interne. Par contre, pour « Devoirs faits », les collègues devraient toujours pouvoir choisir d'être rémunérés en HSE et non en brique de

pacte. Le rectorat met enfin fin à la fongibilité des briques : si on signe pour du RCD, on fait les heures de RCD. Les rares qui signeront pour du projet innovant ou du « Devoirs faits » ne devraient plus être contraints à finalement faire du RCD.

Plutôt que de revaloriser la profession, le ministère persiste et signe avec ce dispositif qui n'a pourtant pas du tout montré son efficacité. Pour que les élèves perdent moins d'heures de cours, la solution c'est de mettre fin à la perte d'attractivité du métier : de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, une formation de qualité (et qui ne change pas tous

les quatre matins). Ainsi les concours referont le plein. Ainsi on aura à nouveau des remplaçant-es. Rappelons que le Pacte n'est pas une revalorisation: c'est du travailler plus pour gagner plus.



## En bref

**Solidarité avec les Jeunes du Collectif du parc de Belleville:** pour soutenir les jeunes en lutte pour leur hébergement et leur scolarisation, vous pouvez faire des dons via : <https://www.helloasso.com/associations/liberte-egalite-papiers/formulaires/1>

Dans le contexte actuel, la **Marche des Fiertés**, à laquelle la FSU appelle chaque année, a pris un sens tout particulier. L'extrême droite menace les droits des personnes LGBTQIA+. L'agression homophobe du 9 juin dernier à Paris par quatre militants d'extrême droite nous l'a cruellement rappelé. Le SNES-FSU Paris a appelé à défiler le samedi 29 juin, veille du 1<sup>er</sup> tour, pour une société sans discrimination vis-à-vis des personnes LGBTQIA+.

Le 23 juin, le SNES-FSU Paris a participé à la manifestation **#alertes féministes**: droit de vivre librement sa sexualité, droit à la contraception et à l'avortement, droit de travailler, droits des enfants, droit à l'éducation pour tou.te.s, droit à la transition de genre, droit d'être protégée face aux violences et aux discriminations, droit d'être reconnue victime de viol et d'autres

violences sexistes et sexuelles, droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale, du moins dans la loi même si c'est loin d'être encore une réalité...



Nous devons ces avancées aux luttes de nos aînées, de nos mères, de nos grands-mères et à leurs alliés.e.s. Dans de nombreuses régions du monde, ces droits fondamentaux ont été attaqués et parfois supprimés par des gouvernements d'extrême droite, comme le Rassemblement national, au profit de projets politiques mortifères.

**Formation des enseignant-es et des CPE:** si la réforme ne nous convient toujours pas, on peut toutefois se féliciter que grâce à notre action syndicale, le ministère a amendé son texte et le ou la lauréat-e du concours devient en M1 élève fonctionnaire, et donc

rémunéré-e à hauteur de l'indice minimal de la Fonction publique (1400 euros nets).